

**Modèle de courrier à adresser aux parents des élèves domiciliés dans une autre commune que celle siège de l'école privée où sont scolarisés les élèves.**

Madame, Monsieur,  
Chers parents,

L'école..... a conclu un contrat d'association avec l'Etat et participe donc au service public de l'enseignement. Elle bénéficie ainsi de financements publics fixés par la loi, destinés à vous permettre de ne pas supporter l'intégralité du coût lié à la scolarisation de votre enfant dans une école sous contrat d'association et ainsi, d'exercer pleinement votre libre choix en matière d'enseignement.

Ainsi, la loi prévoit le concours financier de l'Etat qui rémunère les enseignants de l'école mais également un financement des communes qui doivent participer aux dépenses de fonctionnement de cette école dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Jusqu'en 2007, le versement d'une contribution financière n'était obligatoire que pour la seule commune d'implantation de l'école et pour les seuls élèves domiciliés sur le territoire de cette commune.

La loi du 28 octobre 2009 est venue compléter les dispositions existantes et reconnaît désormais l'obligation de financement des écoles sous contrat d'association par les communes de résidence de leurs élèves, dans des cas limitativement énumérés et correspondant à ceux applicables à la scolarisation dans une école publique autre que celle de sa commune de résidence.

Ainsi, la contribution financière de votre commune de résidence est obligatoire dans 4 cas :

- Absence de capacité d'accueil dans une école de la commune de résidence
- Raisons professionnelles des parents
- Fratries
- Raisons médicales

Merci de nous indiquer à l'aide du tableau ci-joint si les motivations qui sont les vôtres correspondent à l'une des situations ci-dessus, afin que nous puissions faire valoir le droit auprès de votre commune de résidence.

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre établissement et nous vous prions de croire, chers parents, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le président d'OGEC

Le Chef d'établissement

Le président d'APEL

